

## La Suisse au temps du coronavirus



Un virus maintient le monde en suspens. Ce qui est vrai aujourd'hui sera obsolète demain. La Suisse connaît un 'lockdown' sans précédent, dans son histoire. Pour de nombreuses personnes, pour la vie publique et surtout pour le système sanitaire, cela a des conséquences dramatiques à l'issue incertaine.

Pour l'ASP, l'aggravation de la situation a d'abord signifié l'annulation de l'assemblée générale du 26 mars 2020, puis son report pour une date indéterminée. Cela signifie que le comité n'a pas encore pu obtenir la décharge pour l'année écoulée et que nous dépendons de la confiance de nos membres pour pouvoir poursuivre notre travail. La conférence "Trends Richtung Akademisierung der Psychotherapie-Weiterbildung" (Tendances vers l'académisation de la formation postgrade en psycho-

thérapie) du 28 mars 2020 a également dû être reportée et elle est prévue pour le 27 février 2021. Toutes les personnes inscrites se verront bien entendu rembourser le montant déjà versé.

Notre profession est constituée de nombreuses petites et microentreprises, qui pourraient se retrouver en difficulté existentielle, si des solutions spéciales pour les psychothérapeutes ne sont pas développées rapidement. Il ne faut pas supposer que le besoin de traitements psychothérapeutiques diminuera avec le coronavirus - au contraire. Selon l'OFSP, les lignes d'urgence sont envahies par les appels de personnes souffrant de troubles anxieux. Un service hotline mis en place par les associations de psychothérapie est destiné à soulager et à alléger la pression sur les lignes d'urgence.

Étant donné qu'une psychothérapie se déroule généralement dans un cabinet où le thérapeute et le patient se rencontrent en personne, les "thérapies à distance" sont plus urgentes que jamais afin de ne pas exposer les patients et les psychothérapeutes à des risques inutiles. Cela signifie que les psychothérapeutes doivent être autorisés à travailler par téléphone ou en ligne et à facturer ces thérapies via la caisse-maladie. Pour l'instant, seuls les psychothérapeutes travaillant en délégation peuvent facturer à charge des caisses-maladie, car la responsabilité incombe au médecin délégué. L'assurance complémentaire ne prévoit actuellement pas le remboursement de thérapies à distance. Cela doit changer rapidement et il faudra d'une manière ou d'une autre l'intégrer au scénario dans un avenir proche, car les thérapies en ligne feront bientôt partie des instruments utilisés dans le traitement psychothérapeutique.

La Confédération et les cantons sont instamment priés non seulement de soutenir les entreprises ayant recours au chômage partiel, pour lequel 8 milliards de francs ont déjà été alloués, mais de proposer également des mesures de soutien aux indépendants qui vont au-delà des garanties prévues pour les PME par le SECO (<https://www.seco.admin.ch>).

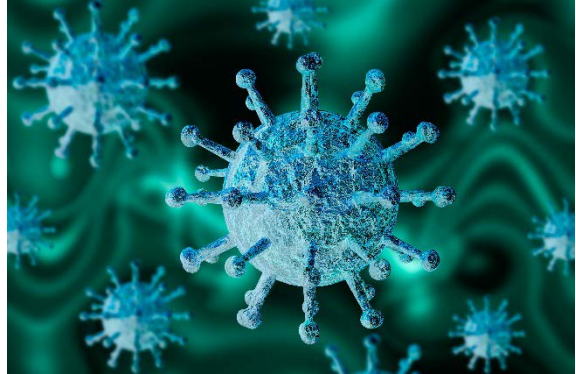
Nous sommes volontiers à la disposition de nos membres pour les informer et faisons de notre mieux pour les tenir au courant des dernières évolutions.

Cordialement,

Gabi Rüttimann

## Questions actuelles en matière de coronavirus

Le coronavirus domine actuellement notre vie quotidienne, que ce soit dans notre environnement privé ou au travail. Il est inévitable que tout ne se déroule pas comme nous le souhaiterions; ce qui est vrai aujourd'hui peut être différent demain. Notre ambition est d'offrir à nos membres le plus d'assistance possible afin qu'ils puissent faire leur travail avec un minimum d'entraves administratives ou officielles. Il s'agit notamment d'essayer de répondre aux questions urgentes et d'obtenir et de fournir des informations appropriées. **En lire davantage...**



## L'avenir du modèle de prescription



Les prises de position des différentes parties prenantes soumises en réponse à la consultation du Conseil fédéral sont toutes disponibles sur le site Internet. Il est vrai que certaines organisations importantes rejettent le modèle de prescription ou y réagissent en livrant des critiques excessives. Bon nombre se sont cependant exprimés de manière positive, ce qui nous permet d'être confiant quant à l'avancement du projet, même si cela implique la nécessité d'effectuer des compromis. **En lire davantage...**

## Facturation à l'AI

Sur base de rapport reçus, l'Office fédéral des assurances sociales OFAS nous a informés que les formulaires de décompte pour l'AI ne sont parfois pas remplis correctement. Ils ont donné matière à réflexion et ne respectaient pas les dispositions contractuelles. L'OFAS recommandera aux centrales de compensation de refuser les factures émises de manière incorrecte. Il nous a été demandé d'inviter nos membres de veiller à une facturation correcte du point de vue formel. **En lire davantage...**



## Le dossier électronique du patient (DEP)

Comme pour de nombreux professionnels de la santé, les psychothérapeutes effectuent jusqu'à nouvel ordre les DEP sur une base volontaire. Il revêt cependant un caractère contraignant pour tous les établissements hospitaliers (hôpitaux de soins aigus, cliniques psychiatriques, cliniques de réadaptation, à partir de 2022 également les maisons de retraite), qui facturent à charge de l'assurance de base. D'ici à l'introduction du système, ils devront être en mesure de stocker les informations pertinentes pour la suite du traitement des patients. **En lire davantage...**



### Impressum:

Textes: Marianne Roth, Gabriela Rüttimann

Photos: Marianne Roth, iStock

Élaboration: Marianne Roth,

Production: Ursula Enggist

Traductions: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, [asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch)



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

### Déclaration de protection des données de l'ASP

**En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.**